



Ministère chargé des Transports

Licence n° _____

2013/22/ 0000278

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

Le titulaire de la présente licence (1) NOYON CARS72 RUE DE PARIS
60400 NOYON792982407

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières : _____

La présente licence est valable du _____ au _____

27/05/2013

26/05/2018

Délivrée à _____

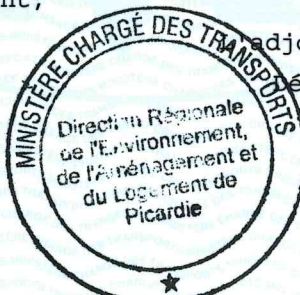
AMIENS (FRANCE)

le _____

27/05/2013

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
PICARDIE

Pour le Préfet de la Région Picardie,
par délégation
adjoint au responsable du Service
Déplacements Infrastructures
Transports
chargé des Transports



Michel GOMBART

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.